



Agir pour construire

Paris, le 26 mars 2013 - NN04/2013

ELECTIONS DES DELEGUES REGIONAUX BPCE MUTUELLE

Engagements tenus, promesses crédibles

La vie est de plus en plus chère et les salaires ne suivent pas ! Le constat est vrai dans de nombreux domaines. Alimentation, logement, énergie, transport, santé... sont particulièrement touchés. A contrario, l'état se désengage de plus en plus en matière de couverture santé. Il incombe donc aujourd'hui aux ménages de supporter un reste à charge grandissant. Dans ces circonstances, notre Mutuelle doit être un « partenaire » des ménages de plus en plus engagé. Encore faut-il qu'elle en ait les moyens.

NOTRE BONNE GESTION EST PORTEUSE D'AVENIR

Gérer sainement ne signifie pas instaurer l'austérité. C'est en menant une politique de prises en charge permettant de faire face au présent sans hypothéquer l'avenir que les représentants du Syndicat Unifié-UNSA conduisent notre Mutuelle de longue date.

Quand il a fallu trancher sur certaines prestations, en les gelant voire en les diminuant, les gestionnaires de la MNCÉ l'ont fait. Ne pas mettre un terme à des dérives, suggérées par certains professionnels tirant en grande partie leur chiffre d'affaire tant de l'atteinte de l'état de santé de leurs clients que des niveaux de remboursement des mutuelles, aurait sérieusement compromis notre Mutuelle.

NOTRE CONTRAT DE SANTE A DE L'AVENIR

"Notre contrat de santé doit s'élargir pour mieux vous accompagner face au poids que représentent les dépenses de santé dans le budget des ménages". Demain, à l'initiative des représentants du Syndicat Unifié-UNSA, notre Mutuelle revalorisera plusieurs prises en charge et introduira de nouvelles prestations, aboutissant à :

Prestations	Remboursement total à percevoir par le bénéficiaire
OPTIQUE	▲ Monture = 125 € / 2 ans ▲ Verres = 2400% + 125€ / an ▲ Lentilles = 460 € / 2 ans ▲ Monture enfant = 125 € / an ▲ Opération Myopie = 300 € / œil
CHAMBRE PARTICULIERE	▲ Forfait hospitalisation et maternité = 74 € / jour
DENTAIRE	▲ Prothèse acceptée = 500% ▲ Orthodontie acceptée = 400 %
PROTHESES AUDITIVES	▲ Forfait = 1400 € / an pour les 2 oreilles
MEDECINE DOUCE	▲ 3 séances à 50 € / an / bénéficiaire
HONORAIRES	▲ Actes techniques médicaux = 300%

CE QUE NOUS AVONS PROMIS, NOUS L'AVONS TENU

Aujourd'hui, si nous pouvons sérieusement proposer de renforcer la couverture de notre contrat de santé, c'est que l'état financier de BPCE Mutuelle le permet. Ces évolutions viendront s'ajouter à celles déjà sensibles introduites ces trois dernières années. Ce que nous avons promis, nous l'avons tenu. La preuve en est :

- ▲ Ajout d'un panier de médecine douce : forfait de 50 € / séance 2 fois par an et par bénéficiaire ;
- ▲ Ajout de la garantie **IMPLANTS DENTAIRE** : 450 € / implant 2 fois par an et par bénéficiaire ;
- ▲ Revalorisation **ORTHODONTIE** : prise en charge de 250% à 350% ;
- ▲ Revalorisation **OPTIQUE** : forfait monture de 60 à 100 €, garantie verres de 1800% à 2400%.

Poursuivons ce que nous avons réussi ensemble



Votez pour les candidats soutenus par le Syndicat Unifié-UNSA !

Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-UNSA :

Jean-David Camus, François-Xavier Jolicard, Sylvie Lizard, Paul Muscato et Thierry Pierson